

Mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune – rapport annuel 2023

2023/2117(INI) - 04/12/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de David McALLISTER (PPE, DE) sur la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune - rapport annuel 2023.

Le rapport 2023 est la résolution finale sur la mise en œuvre de la PESC au cours de cette législature et vise à servir de guide pour le prochain exécutif de l'UE lors de la définition des priorités de la politique étrangère pour la prochaine législature et la poursuite de leur mise en œuvre. Le rapport recommande à l'UE de façonner la PESC sur la base des quatre actions suivantes :

1. Faire face aux conséquences de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine

Les députés sont préoccupés par le fait que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, rendue possible et soutenue par le régime illégitime de Loukachenko au Belarus et le régime iranien, a ramené la guerre sur le continent européen. Ils exigent que la Russie et ses mandataires cessent toute action militaire et que les dirigeants russes **retirent immédiatement et inconditionnellement leurs troupes** du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine et de tout autre pays dont ils occupent illégalement le territoire ou des parties de celui-ci.

Le rapport condamne également fermement l'occupation illégale par la Russie des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud, ainsi que l'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Moldavie par la présence de troupes russes en Transnistrie. En outre, il est pris note avec une inquiétude particulière des retombées de l'agression russe contre l'Ukraine, notamment dans le voisinage méridional, la Méditerranée élargie, le Caucase du Sud, l'Asie centrale, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Les députés ont réitéré la nécessité pour les États membres de réaliser des investissements collectifs et bien coordonnés dans le domaine de la défense et ont appelé à la **mise en œuvre complète et rapide de la boussole stratégique**, en intégrant les leçons tirées de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, dans le but de parvenir à une véritable Union européenne de la défense qui soit interopérable et complémentaire avec l'alliance de l'OTAN et qui puisse agir de manière indépendante en cas de besoin. Ils ont souligné en particulier la nécessité de poursuivre le dialogue avec l'OTAN sur la mise en place de la capacité de déploiement rapide et ont exhorté les États membres à veiller à ce que la capacité de planification et de conduite militaires soit pleinement opérationnelle d'ici à 2025.

Le rapport a encouragé le vice-président/haut représentant à proposer **une décision du Conseil relative à une capacité de déploiement rapide de l'UE** afin de protéger les valeurs de l'Union et de servir les intérêts de l'Union dans son ensemble, de répondre aux menaces imminentes et de réagir rapidement à une situation de crise à l'extérieur de l'Union, y compris dans des environnements hostiles et à tous les stades d'un cycle de conflit. Il a souligné que la capacité de déploiement rapide de l'UE devrait être mise en place en tant que force disponible en permanence dont les membres s'entraînent ensemble, l'objectif étant de devenir une force permanente.

2. Adapter progressivement les structures, les instruments et les procédures décisionnelles de l'UE

Les députés ont regretté que le potentiel d'action rapide, efficace et effective dans le domaine des affaires étrangères, de la sécurité et de la défense, tel qu'il est prévu, entre autres, par les clauses passerelles du TUE, n'ait été utilisé que de manière très limitée. Ils ont réitéré leur appel au Conseil pour qu'il passe

progressivement au vote à la majorité qualifiée pour les décisions dans les domaines de la PESC qui n'ont pas d'implications militaires ou de défense.

Les députés ont encouragé :

- l'introduction du **vote à la majorité qualifiée** dans des domaines prioritaires identifiés, tels que le régime de sanctions globales de l'UE en matière de droits de l'homme (loi Magnitsky de l'UE), et sur les questions relatives à l'adoption et à la mise en œuvre du prochain plan d'action de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie;
- l'application des **clauses passerelles** prévues dans les traités, sauf pour la création de missions ou d'opérations militaires avec un mandat exécutif dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), pour laquelle l'unanimité sera toujours requise;
- le recours à **l'abstention constructive**, en attendant la pleine application du vote à la majorité qualifiée aux décisions n'ayant pas d'implications militaires ou de défense;
- la révision régulière de l'analyse de la menace qui sous-tend la Boussole stratégique pour la sécurité et la défense, afin de permettre aux États membres de converger et de définir une perception commune de la menace.

Le rapport appelle à plus de clarté sur le fonctionnement, le format de représentation et la responsabilité de l'approche «Team Europe» afin de garantir une allocation efficace des ressources et d'éviter la duplication dans la politique étrangère et de sécurité de l'UE.

Les députés estiment qu'il est nécessaire de **renforcer le contrôle parlementaire** institutionnalisé de l'action extérieure de l'UE, y compris l'accès régulier et opportun, mais sécurisé, aux informations confidentielles, les briefings au Parlement européen et des canaux de communication plus rapides avec le SEAE. Ils ont également appelé à une **modification de la structure du budget de la PESC**, avec une ligne budgétaire par mission civile de PSDC, afin de permettre un meilleur contrôle et une plus grande transparence. Les États membres sont invités à consacrer des **fonds suffisants** à la PESC, compte tenu de la nécessité de défendre la paix, la démocratie et l'État de droit, et à assurer une meilleure coordination avec d'autres domaines d'action. Le rapport appelle, dans ce contexte, à un ajustement approprié du CFP et à un financement accru de l'action extérieure de l'UE.

3. Renforcer et défendre un multilatéralisme fondé sur des règles

Le rapport souligne que les forums multilatéraux, en particulier les Nations unies et leurs agences, devraient être considérés comme le format de coopération privilégié de l'UE. Les États membres sont invités à **renforcer les formes inclusives de gouvernance multilatérale**. Le rapport encourage, dans ce contexte, la Commission, le SEAE et le Conseil à intensifier la coopération interinstitutionnelle avec les organisations multilatérales qui font partie intégrante du système international fondé sur des règles et de la gestion des biens communs mondiaux, notamment l'ONU et ses agences, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'OMS, l'OMC et l'OTAN.

Selon les députés, la coopération entre l'OTAN et l'UE devrait être améliorée tout en renforçant le pilier européen au sein de l'OTAN.

4. Affirmer ses intérêts par le développement d'alliances stratégiques solides et de partenariats aux vues similaires

Les députés ont insisté sur la nécessité de construire une **solidarité stratégique** entre des partenaires partageant les mêmes valeurs, ce qui constitue la meilleure réponse à un environnement de sécurité plus

dangereux et imprévisible. Ils ont souligné l'importance de construire de **nouvelles alliances**, notamment dans le Sud, en tenant compte des besoins et des intérêts mutuels afin de favoriser des partenariats réels et équilibrés.

Le rapport souligne également l'importance d'une **coopération transatlantique forte** et stratégique, y compris entre l'OTAN et l'UE, fondée sur des valeurs, des intérêts et des objectifs communs et sur le principe d'un partenariat d'égal à égal. Il a également appelé à des liens politiques plus étroits avec des partenaires de même sensibilité, conformément à la stratégie de l'UE pour la coopération dans l'Indo-Pacifique, en particulier avec le Japon, la République de Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Taïwan et les États membres de l'ANASE, notamment en matière de sécurité maritime, de non-prolifération et de résilience face aux menaces hybrides.

Enfin, les députés ont appelé à un engagement plus fort de l'UE dans **l'Arctique**, qui revêt une importance géostratégique capitale pour l'UE compte tenu des conséquences du changement climatique, de la concurrence industrielle et économique, des menaces pour la sécurité, notamment dues à l'expansion militaire russe dans le Grand Nord, et de la liberté et de la sécurité de la navigation.